

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	20
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	27
NOMBRE DE PROCURATIONS	7

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 septembre 2022

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, LECOQ, PONSY, BOUTIER, QUERCI, Mesdames BONAMI, KRAWCZYK, BARTHELEMY, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, EPAUD, FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames BOISSET, CHARRIERE, MORIN, SERIO, Messieurs HAMARD, VALLON, CHARRIERE

PROCURATIONS : de Monsieur HAMARD à Monsieur OLIVE, de Madame BOISSET à Madame KRAWCZYK, de Monsieur VALLON à Monsieur GERVAIS, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Madame CHARRIERE à Madame TRUILLET, de Monsieur CHARRIERE à Monsieur CHAPEL, de Madame SERIO à Monsieur PONSY

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n°04-09-2022 : Approbation de la modification du Livret d'Accueils Péricolaires et Extrascolaires

Madame Bonami, rapporteur, expose :

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont assurés par les services municipaux sous la responsabilité de la commune.

Ce service n'est pas obligatoire mais répond à un besoin des familles.

Il convient de définir par un règlement intérieur les conditions de fonctionnement, d'inscription, de participation, financières, de conduite à respecter en matière de vie en collectivité, de santé, de sécurité et de responsabilité pour l'utilisation des accueils périscolaires et extrascolaires.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant le projet de modification du livret d'accueils périscolaires et extrascolaires ci-joint,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Services aux Familles, Enfance, Jeunesse et Séniors en date du 14 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 18 voix pour et 9 voix contre (Mesdames LECOQ, MORIN, EPAUD, SERIO, FEURMOUR, Messieurs LECOQ, PONSY, QUERCI, BOUTIER) décide :

- D'approuver la modification du livret d'accueils périscolaires et extrascolaires ci-joint,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Fait à CLARENSAC, le 30 septembre 2022.

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30 septembre 2022
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 30 septembre 2022